

acte publié le 03.10.2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	34
Présents	25
Votants par procuration	4
Absents	9
Total des votes	29

7. Finances Locales
7.10 Divers

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. ANFRAY, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme JEAMMET, Mme KOUZIAEFF, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MALBRANCHE (ex SIMON), M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, Mme VANNIER

Secrétaire de séance : Mme JEAMMET

Absent(s) excusé(s) : M. BEAUDOUIN, Mme CABOT B, M. DEPLANQUES, Mme GAUTIER, M. GUENNI, M. MARE, M. MESNIER, Mme QUESNEY, M. VOLLAIS

Procurations : M. BEAUDOUIN à Mme LOUVEL, Mme CABOT à Mme MALBRANCHE (ex SIMON), Mme GAUTIER à M. CANTELOUP, Mme QUESNEY à M. DARMOIS

**del_0075_2023_ Rétrocession dans le domaine public communal des espaces communs -
quartier du Doult Vitran à Pont-Audemer – logements MON LOGEMENT27**

Elu rapporteur : A. Darmois

Dans le cadre de l'opération de construction de logements menée par Mon Logement 27 dans le quartier du Doult Vitran, il était convenu entre la commune et le bailleur social de procéder à la rétrocession des espaces communs après l'achèvement des travaux.

Pour rappel, les parties communes comprennent la voirie, les espaces verts et les réseaux réalisés dans le cadre de cet aménagement.

L'ensemble des parcelles rétrocédées à la ville par Mon Logement27 sont cadastrées AN n°378, AN n°380, AN n°382, AN n°384, AN n°386, AN n°387, AN n°370, AN n°372 et AN n°368 pour une contenance globale de 15a46ca (soit 1546 m2).

La parcelle cadastrée AN n°376 d'une contenance de 13ca appartenant à Madame BOULET est également cédée à la commune de Pont-Audemer

Après vérification de la bonne exécution des ouvrages à rétrocéder, en présence des services de la ville et de la Communauté de Communes en date du 18 mars 2022.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'article L.442-8 du code de l'urbanisme

VU le code général des collectivités territoriales

VU le plan de division dressé par EUCLYD EUROTOP le 25 avril 2022 et mis à jour le 10 février 2023

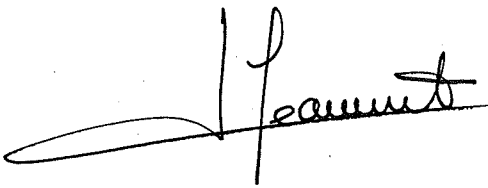
Considérant que la construction des logements menée par Mon Logement 27 est arrivée à son terme,

Considérant la volonté de la commune d'assurer la gestion des espaces communs sur son territoire communal.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AUTORISER** la rétrocession à l'euro symbolique des parties communes de l'opération de construction de Mon Logement 27 dans le domaine public communal.
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette affaire

Le Secrétaire de Séance



Isabel JEAMMET

Fait à PONT-AUDEMER, le 25 septembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

